

## Comment cela se passe-t-il ?

- Vous remplissez le formulaire de Parrainage;
- A réception du formulaire, nous vous envoyons un courrier vous présentant votre filleul(e), ainsi que l'adresse de correspondance ;
- Pendant une année scolaire :

- vous recevez deux lettres de votre filleul (à Noël et à la fin de l'année) et une photocopie du bulletin scolaire.

Au début de leur scolarité (1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> année), il est difficile pour les enfants d'écrire une lettre, surtout dans une langue étrangère. Se sont les adultes qui écrivent pour eux et les élèves réalisent un dessin ;

- en tant que parrain, vous pouvez correspondre avec votre filleul(e). Libre à vous d'envoyer des lettres quand vous le souhaitez. Un enfant est toujours content et fier de recevoir des nouvelles de son parrain ;

- Le contenu de la correspondance : vous pouvez lui parler de l'endroit (ville, village, maison...) où vous habitez, du déroulement d'une fête traditionnelle, du fonctionnement de l'école en France, comment se rend-on à l'école, en combien de temps, du déroulement d'une journée, ... Ce ne sont que quelques idées. Vous pouvez également lui envoyer une photo de vous ou de votre famille.

La découverte d'un autre pays, même par correspondance, est très enrichissante et constructive pour l'enfant.

## L'école en Haïti

Le système scolaire haïtien est marqué par :

- une inégale répartition sur le territoire des infrastructures scolaires au bénéfice des villes ;
- une très large domination des écoles privées ;
- la faiblesse du taux de scolarisation : un tiers des enfants âgés de 6 à 11 ans ne sont pas scolarisés ;
- une importante proportion d'élèves « sur-âgés » dû à l'entrée tardive à l'école pour des raisons économiques ou encore au redoublement causé par la faible qualité de l'enseignement et des conditions d'apprentissage ;
- une déscolarisation précoce des enfants : on estime que seulement 2 enfants sur 10 qui entrent en 1<sup>ère</sup> année du primaire, atteindront la 5<sup>ème</sup> année, et encore moins (2%) termineront le secondaire (source UNICEF).

L'école représente donc un poids économique pour les familles et plus particulièrement pour celles qui ont de nombreux enfants à charge, car il faut payer:

- l'écolage, c'est-à-dire l'inscription ;
- l'uniforme;
- le matériel scolaire.

D'autre part, Haïti reconnaît deux langues officielles :

- le créole : la langue maternelle ;
- le français : la langue d'apprentissage à partir de la première année de fondamentale (CP pour nous).

## Notre partenaire en Haïti

Notre partenaire haïtien pour le parrainage est la Congrégation des **Petites Sœurs de Sainte-Thérèse de l'Enfant Jésus**. Elle est installée depuis plus d'un siècle sur les hauteurs de Rivière Froide (banlieue Est de Port-au-Prince).

Une soixantaine de religieuses accueillait avant le séisme de 2010, 600 élèves issus des bidonvilles de la commune, de la maternelle à la terminale.

Plus de 1000 enfants venaient pour y trouver des soins, l'école et une formation.

La Congrégation possédait de nombreux bâtiments : les écoles, réfectoires, dortoirs, cuisines, une infirmerie, une église, un noviciat et un bâtiment logeant 260 enfants handicapés.

Le séisme a tout détruit. Seule l'église fissurée sert de lieu de stockage. Désormais, l'école se déroule en plein air.

**Sœur Marie Rose Jean Baptiste** est responsable du parrainage en Haïti pour Racines Haïti. Elle s'occupe de nombreux enfants parrainés pour d'autres associations.

Les enfants pour lesquels elle nous envoie une demande de parrainage sont soit orphelins suite au séisme, soit en très grande précarité économique et sociale.

## Votre parrainage

Je souhaite parrainer un enfant (cochez la case).

### Coordonnées du parrain ou de la marraine

Melle – Mme – M\* (*rayez les mentions inutiles*)

Nom\* : \_\_\_\_\_

Prénom\* : \_\_\_\_\_

Adresse\* : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_

Mail : \_\_\_\_\_

*\*mentions obligatoires*

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique. En application de l'article 34 de la loi du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent en vous adressant à RACINES HAÏTI.

### Versements

Montant du parrainage :

\_\_\_\_\_ € \* par mois\*\*

par trimestre

par semestre

par an

*\*minimum 30€ par mois. \*\* Rayez les mentions inutiles.*

## Formulaire de parrainage

***Au même titre que les dons, le parrainage est déductible des impôts.***

Vous recevrez en janvier de l'année qui suit vos versements, un reçu fiscal.

Les versements se font par chèque.

Vous avez le choix entre différentes périodicités : mensuelle, trimestrielle, semestrielle ou annuelle.

Deux possibilités pour l'envoi des versements :

- vous les envoyez en début de chaque période : par exemple vous optez pour des versements mensuels, vous envoyez donc votre chèque pour le 5 de chaque mois ;
- vous envoyez la totalité des chèques pour une année que nous encaissons suivant la périodicité que vous avez choisie.

Le montant mensuel minimum est fixé à 30€ par enfant.

C'est Racines Haïti qui transmet au partenaire haïtien votre soutien financier.

Le parrainage est tacitement reconductible d'une rentrée scolaire à l'autre.

Si vous souhaitez arrêter de parrainer, faites-en nous part par courrier avant une rentrée scolaire.



## Parrainer un enfant

### Qu'est-ce que parrainer un enfant ?

**Parrainer** un enfant c'est :

- **Offrir** un avenir meilleur à son filleul, en couvrant une partie ou la totalité des frais de scolarité lui permettant d'aller à l'école pour pouvoir plus tard suivre une formation et avoir un métier ;
- **S'engager** dans un geste de solidarité à long terme : au moins 1 an afin de ne pas interrompre la scolarité de l'enfant ; l'idéal étant 5 ans (durée de l'école primaire) ou 8 ans (jusqu'à la fin du secondaire) ;
- **Partager et échanger** avec son filleul sur sa vie, la culture de son pays réciproque.

A la différence du don, le parrainage permet de suivre la scolarité d'un enfant.

L'école fondamentale (primaire en France) dure 5 ans et le secondaire 3 ans. Plus le parrainage dure dans le temps, plus le filleul bénéficie d'une scolarité stable et continue. Ainsi, ses chances d'accéder à une formation sont beaucoup plus importantes.

***Le parrainage est un engagement solidaire qui doit s'envisager sur le long terme pour le bien-être de l'enfant.***